REGLEMENT

Article 1 : L'association ANIM'GA est organisatrice du vide- greniers se tenant au foyer St Paul de Granges Aumontzey 88 et dans les rues adjacentes le dimanche 15 aout 2021 de 7h00 à 18h00. L'accueil des exposants débute à 6h00.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Dès que le nombres de places sera atteint, l'organisateur sera en mesure de refuser de nouvelles inscriptions.

Article 3 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire.

Article 4 : L'organisateur se réserve le droit de faire retirer de la vente tout objet qui ne serait pas en relation avec les thèmes proposés.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants…) et de produits proposés à la vente. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 8h00 ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnités.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou les mettre à la décharge.

Article 8 : L'association n'est pas responsable des accidents corporels ou autres ainsi que des différents entre vendeurs et acheteurs.

Article 9 : La vente de boissons et de petite restauration, produits alimentaires est strictement réservée à l'association organisatrice.

Article 10 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

INSCRIPTION 2 € LE Mètre (minimum 4 mètres)

Nom : ……

Prénom : ……

Né le : ……. À : ……

Joindre une photocopie recto/verso de la carte d'identité

Adresse complète : ……

……

Code postal : ……

Ville : ……

Tél (obligatoire) : ……

Immatriculation du véhicule : ……

E-mail : ……

Je réserve : ……mètres, ci-joint mon règlement.

Règlement en espèces ou chèque à l'ordre de Anim'GA à retourner à Philippe TARANTOLA.

Déclaration sur l'honneur

- Ne vendre que des objets personnel et usagés (art. L310-2 du code du commerce.
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal)
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer

Date et signature